

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *LF558* Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HAMMI

EL Haoussine

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : *0665616909*

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie Nº P19-069132

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/05/2015	CS		250,-	INP : 09AR16N31 Docteur Karim EZAL Chirurgien Traumatologue - Ortopé dien HH24 - Lot. Moulay Thami N° Rond Point Georges, 1 ^{er} étage - Ap El Oulemia CASABLANCA Tél: 05 22 90 90 93 - INP: 0912 1
13/05/2015	Injection avec produit		900,-	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SOCIETE ANGLO-BELGE SA 150,000	13/09/2010	3.99,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Il convient de préciser la chose traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Importante : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le plan de rejet.

VISÉ ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Karim EZAIDI

Chirurgien - Traumatologue - Orthopédiste

Ex-Chirurgien au CHU Ibn Rochd - Casablanca

Ex-Chirurgien au CHR Mohamed 3 - Casablanca



الدكتور كريم الرايسي

أخصائى في حرارة وتقدير العظام والمفاصل

جامعة سانديز بالمستشفى الجامعي ابن شهيد للدراستين

جراح سابقة المستشفى، الحموي، محمد الخامس، الدارالسليمان

Casablanca, le :

131051ew

49, 40

49, 48

1.0 $u \geq +2$

11 ColMex

19p x 24/18/10

561
2)

DipWash 

54, 20

3) Carl Vex

Aug. 2000 149 x 2158

4) Myalgia

141, Angle Bd. Oum Rabia et Bd. Zoubir du Bd. HH24 - Lot. Murray Thami, Rond-point Georges, 1^{er} Etage - Appt. 5, El Oulfa - Casablanca

Tél. : 05 22 90 90 93 - GSM : 06 49 49 49 42 - Email :dr.ezaidi@gmail.com - INPE : 091216432

S.V

MYANTALGIC
20 comprimés effervescents

PPV 340H00
EXP 02/2023
LOT 900483

PPV 340H00
EXP 02/2023
LOT 900483

99.0

5)

adhs (S.V)

LOT 190817
EXP 02/2022
PPV 99.00DH

399,20

DOCTEUR KARIM
Chirurgien, Traumatologue - Orthopédiste
Bd. HH24 - Lot. Moulay Thami N°141
Rond Point Georges, 1^{er} étage - Appt 5
El Oulfa - CASABLANCA
Tél: 05 22 90 90 93 - INPL: 0912 16432

UYS PHARMA SARLAU
FAHIRI JOUTI JAOUAD
Docteur en Pharmacie
687, angle Bd. Oued Sebou
et Rue 150, El Oulfa
CASABLANCA
Tél: 05 22 90 50 09 - Tél/Fax: 05 22 90 88 9

Docteur Karim EZALDI

Chirurgien - Traumatologue - Orthopédiste



الدكتور كريم الزيادي

أخصائي في جراحة العظام و المفاصل

Ordonnance

Casablanca, le :

Casablanca le 13/05/2020

FACTURE N°1872

Mr HAMMI EL HOUSSINE

Consultation 250DH

Injection avec produit 200DH

Total: 450DH

La présente facture est arrêtée à la somme de :

/Quatre cents cinquante Dirhams/

Docteur Karim EZALDI
Chirurgien Traumatologue - Orthopédiste
Bd.HH24 - Lot. Moulay Thami N° 141
Rond Point Georges, 1^{er} étage - Appt 5
El Oulfa - CASABLANCA
Tél : 05 22 90 90 93 - INPE: 0912 16432

Angle Bd. Oum Rabiaa et Bd. Zoubir du Bd. HH24 - Lot Moulay Thami, N° 141, rond point Georges
1er étage, App. 5, El Oulfa - CASABLANCA

Fixe : 05 22 90 90 93 - GSM : 06 49 49 49 42 - E-mail : dr.ezaldi@gmail.com - INPE : 091216432